

AR Prefecture

016-241600303-20230227-PV_CC_20022023-DE
Reçu le 28/02/2023
Publié le 28/02/2023



République Française
Département de la Charente
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU ROUILLACAIS

Procès-verbal

**Séance du conseil communautaire
du 20 février 2023**

Nombre de conseillers en exercice :	28	L'an deux mille vingt-trois, le vingt février à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué le 13 février dernier, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par La Loi, à la Salle Communautaire -
Titulaires présents :	22	16170 ROUILLAC, sous la présidence de Monsieur Christian VIGNAUD,
Suppléants :	0	Président.
Pouvoirs :	1	
Excusés :	6	

I. Ouverture de la séance à 18h00

Nombre de conseillers en exercice : 28

II. Vérification du quorum

Le président procède à l'appel des conseillers communautaires en exercice.

Présents :

COURBILLAC : / **DOUZAT :** M. Pascal BURBAUD, **ECHALLAT :** M. Alain BRIAND, **GENAC-BIGNAC :** M. Franc PINAUD, M. Éric COUVIDAT, **MARCILLAC-LANVILLE :** Marie-Annick ROY-PLANTEVIGNE, **MAREUIL :** Mme Claudine RODET, **MONS :** M. Patrick MESNARD, **ROUILLAC :** Mme Dominique MANCIA, M. Christian VIGNAUD, Mme Françoise ROY, Mme Marie-France DUMOUT, Mme Elisabeth MASSON, M. Jean-Pierre VIDAL, Mme Nicole LANFRANCHI, M. Christian BERTON, **SAINT-AMANT-DE-NOUERE :** M. François-Xavier LABROUSSE, **SAINT-CYBARDEAUX :** M. Francis ROY, M. Joël COBERAC, **SAINT-GENIS-D'HIERSAC :** Mme Stéphanie ROTURIER, M. Emmanuel RIPPE, **VAL D'AUGE :** M. Bernard SALAMAND, **VAUX-ROUILLAC :** M. Jean-Guy CHAUVET.

Suppléant en situation délibérante :

Pouvoirs : Mme Marina GRAMMATICO à M. Francis PINAUD

Excusés : M. Gilles RIPOCHE, M. François PERROT, M. Patrick GODICHAUD, M. Alexandre GAUVIN, M. Jean-Claude GUILLOT, Mme Marina GRAMMATICO
016-241600303-20230227-PV_CC_20022023-DE
Publié le 28/02/2023

III. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Le Président ayant ouvert la séance, procède en conformité à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil. Madame Stéphanie ROTURIER est désignée pour remplir cette fonction.

IV. Adoption du procès-verbal de la dernière séance

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 16 janvier 2023 a été transmis par courriel le 20 janvier 2023. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le procès-verbal du dernier conseil communautaire.

V. Décisions prises par le président en vertu de l'article L.2122-22 du C.G.C.T.

DATE	NATURE	OBJET	DESCRIPTIF
16/01/2023	ADMINISTRATION	TRAVAUX TOITURE PLACE THIERS	DEVIS D'UN MONTANT DE 1 100€ HT - ENTREPRISE BEAU CHRISTIAN
23/01/2023	ADMINISTRATION	COMMUNICATION	DEVIS D'UN MONTANT DE 96€ HT - AJ GRAFIK / PANNEAU FINANCEURS FERME DES BOUCHAUDS
23/01/2023	ADMINISTRATION	TRAVAUX ELECTRICITE PLACE THIERS	DEVIS D'UN MONTANT DE 326,24 € HT - EIFFAGE

VI. Ordre du jour et synthèses des décisions prises

1. Schéma de mutualisation

Monsieur le Président informe les membres de l'assemblée que les statuts définissent précisément les compétences des communes et celles de la Communauté de Communes, mais que certaines thématiques méritent d'être réfléchies et mutualisées ; à l'instar des achats groupés ou du recours à un prestataire commun.

Depuis de nombreuses années, la volonté de travailler ensemble s'est traduite au sein de la Communauté de Communes du Rouillacais par des coopérations plus ou moins prononcées en complément du transfert de compétences. Un schéma de mutualisation étant un document d'orientation, l'EPCI demeure libre quant à son contenu afin de l'adapter au mieux au contexte local et au projet porté par les élus locaux.

Après concertations et échanges avec les communes du territoire, le schéma de mutualisation de la Communauté de Communes du Rouillacais se fixe les finalités suivantes :

- Améliorer la qualité du service public local et l'efficacité de l'administration grâce à une meilleure organisation des services ;
- Maîtriser les dépenses publiques grâce à une optimisation des charges de fonctionnement ;
- Renforcer la solidarité intercommunale grâce à un partage des savoir-faire et ressources.

Les membres du conseil décident de ce schéma de mutualisation qui sera soumis à l'avis des communes membres avant d'être adopté

016-241600303-20230227-FV-CC_20022023-DE

Reçu le 28/02/2023

Publié le 28/02/2023

2. Dotation de solidarité 2023

Le conseil communautaire décide de verser une dotation de solidarité d'un montant total de 315 000 € est versée aux communes membres selon la répartition suivante :

- 40 % au prorata de la population
- 30 % au prorata des bases des 4 taxes (TH, TFB, TFNB, CFE) 2021
- 30% au prorata de la superficie de chaque commune

COMMUNES	Population totale 1er janvier 2023	40 %	Bases 2022*	30 %	Superficie	30 %	TOTAL
COURBILLAC	762	9 547,73	613 600	3 826,39	11,83	3 902,59	17 276,71 €
DOUZAT	447	5 600,84	448 185	2 794,86	11,48	3 787,13	12 182,83 €
ECHALLAT	493	6 177,21	520 847	3 247,98	15,14	4 994,52	14 419,71 €
GENAC-BIGNAC	1019	12 767,90	1 084 610	6 763,59	33,31	10 988,60	30 520,09 €
MARCILLAC LANVILLE	495	6 202,27	665 010	4 146,98	18,41	6 073,26	16 422,50 €
MAREUIL	397	4 974,34	454 685	2 835,40	11,51	3 797,02	11 606,76 €
MONS	237	2 969,57	349 509	2 179,52	20,11	6 634,07	11 783,16 €
ROUILLAC	2983	37 376,49	7 236 059	45 123,79	55,55	18 325,33	100 825,61 €
ST AMANT DE NOUERE	362	4 535,80	405 353	2 527,77	11,15	3 678,26	10 741,83 €
ST CYBARDEAUX	833	10 437,35	798 623	4 980,18	20,99	6 924,37	22 341,90 €
ST GENIS D'HIERSAC	909	11 389,62	856 524	5 341,25	19,08	6 294,28	23 025,15 €
VAL D'AUGE	818	10 249,40	1 374 977	8 574,30	44,53	14 689,96	33 513,66 €
VAUX ROUILLAC	301	3 771,48	346 055	2 157,99	13,37	4 410,62	10 340,08 €
TOTAUX	10056	126 000,00	15 154 037,00	94 500,00	286,46	94 500,00	315 000,00 €

3. Attribution de compensation 2023

L'attribution de compensation étant fixé chaque année à 515 517 € et sachant que les sommes négatives ne sont pas demandées aux communes, le conseil communautaire approuve le versement de la part d'attribution de compensation, liées aux précédents transferts de compétences, aux 4 communes dont les sommes sont positives suivant le tableau joint.

Communes	Attribution de compensation 2023
COURBILLAC	-5 964.15
ECHALLAT	-6 636.47
DOUZAT	-89.55
GENAC -BIGNAC	-10 319.30
MARCILLAC	-1 750.59
MAREUIL	-5 825.74
MONS	8 447.17
ROUILLAC	478 721.68
ST AMANT DE NOUERE	-1 236.89
ST CYBARDEAUX	-8 862.17
ST GENIS	-8 042.42
VAL D'AUGE	28 347.59
VAUX ROUILLAC	-4 841.04
TOTAL A VERSER	515 516.44

4. Comptes administratifs 2022 – Bilan des acquisitions et cessions immobilières

AR Prefecture

Le Conseil Communautaire prend acte du bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées sur le territoire communautaire pendant l'exercice budgétaire de l'année 2022 :
Publié le 28/02/2023

Cession pendant l'année 2022

Une parcelle de terrain, cadastré AK492 situé « Le Lantillon » à Rouillac, d'une superficie de 18 a 70 ca, au profit de la SCI LAPORTE pour le prix de 22 440,00 €.

Une parcelle de jardin, cadastré AK 232 situé « Le Bourg » à Marcillac-Lanville, d'une superficie de 5 a 07 ca, au profit de Mr JACQUET Jean-Marie pour le prix de 100,00 €.

Acquisition pendant l'année 2022

Un ensemble immobilier, cadastré AI25, AI26, AI110 et AI328 situé avenue de la République à Rouillac, d'une superficie de 6 320 m² au profit de Mr BERTRY pour le prix de 195 000,00 €.

5. Créances éteintes – Budget Habitat

Le Conseil Communautaire adopte l'admission en « créances éteintes » d'un montant de 2 036,90 € sur le budget habitat, selon l'état transmis, arrêté à la date du 23 janvier 2023, et précise que cette dépense sera inscrite au compte 6542 « créances éteintes » du budget habitat.

6. Créances éteintes – Budget Déchets Ménagers

Le Conseil Communautaire adopte l'admission en « créances éteintes » d'un montant de 275,32 € sur le budget ordures ménagères, selon l'état transmis, arrêtés aux dates des 23 janvier et 26 janvier 2023, et précise que cette dépense sera inscrite au compte 6542 « créances éteintes » du budget ordures ménagères

7. Participation de la Communauté de Communes à des organismes extérieurs - 2023

Le Conseil Communautaire valide la participation financière à des groupements de collectivité.

Pour le budget principal :

CNAS	7 500,00 €
SBCP (GEMAPI)	13 622,00 €
EPTB Charente (GEMAPI)	2 485,00 €
SYMBA (GEMAPI)	6 737,00 €
SMA BACA (GEMAPI)	26 256,50 €
SYBRA (GEMAPI)	34 227,94 €
ATD 16 (assistance maîtrise ouvrage)	5 288,00 €
ATD 16 (volet numérique et RGPD)	6 057,50 €
ATD 16 (sur cotisation multisite)	1 016,13 €
ATD 16 (sauvegarde externalisée)	5 000,00 €
ATD 16 (appui signature électronique)	40,00 €
ATD 16 (Cotisation SIG)	5 000,00 €
PETR	14 122,95 €
MISSION LOCALE	12 099,60 €
CAUE (participation France Renov')	2 805,00 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL (Sésame)	1 503,00 €

SDEG (participation fonctionnement)	51 792,88 €
ADCF – Intercommunalité de France	1 066,17 €
CRER 016-241600303-20230227-PV_CC_20022023-DE CAUE (conseil) Publié le 28/02/2023 AMF	1 150,00 €
EAUE (conseil)	491,00 €
AMF	874,87 €
ATD 16 (marché public)	1 250,00 €
OHE PROMETHEE	40,00 €
GRAND COGNAC (droit des sols)	18 000,00 €
SDEG (éclairage public)	331,00 €
LES SAVOIRS DU COGNAC	1 502,85 €

Pour le budget habitat :

ADIL	1 001,90 €
------	------------

8. Remboursement d'un usager – Budget principal

Le Conseil Communautaire valide le remboursement des factures d'électricité des locaux qu'ils louaient sis Place Thiers à Rouillac d'un montant de 138,50 € à Prisme Kinésithérapie pour la période d'octobre 2022 à janvier 2023.

9. Remboursement d'un usager – Budget Ordures Ménagères

Le Conseil Communautaire valide le remboursement de 17,22 € à un usager concernant le remboursement des frais bancaires suite à une redevance ordures ménagères qui n'était pas due.

10. Subvention La Palène – JEMA 2023

Le Conseil Communautaire vote une subvention complémentaire au titre de l'année 2023 de 7 500 € à l'association la Palène afin de renforcer les actions autour de la promotion des métiers d'art en faveur des jeunes publics pour l'année 2023.

11. Réduction exceptionnelle de loyer – Logement 1211 Avenue du Petit Mairat à Gourville

Le Conseil Communautaire accepte une réduction de 100 € sur le prochain loyer du locataire du 1211 avenue du petit mairat Gourville pour le dédommager de son absence d'eau chaude au mois de janvier malgré les interventions de notre plombier.

12. Chemin de mémoire Frankton - participation auprès du département

Le Président explique au Conseil Communautaire que les départements de la Gironde, de la Charente-Maritime et de la Charente travaillent de concert à la création d'un chemin de mémoire Frankton. L'itinéraire retrace le parcours d'évasion du commando de marines britanniques Hasler et Sparks, suite à l'opération de sabotage visant des navires allemands dans le port de Bordeaux en décembre 1942. Le Département de la Charente, traversé par la majeure partie de l'itinéraire, a proposé d'assurer le chef de filât de l'itinéraire charentais, dont le tracé devra respecter au mieux le cheminement historique emprunté par le commando.

Le Conseil Communautaire valide la participation financière à hauteur de 30 € du km, soit 785,70 € pour les 26,19 km à baliser sur le Rouillacais.

VII. Représentations du Conseil communautaire – Agenda des Commissions

016-241600303-20230227-PV_CC_20022023-DE

Le président fait part des prochaines réunions à venir :

Publié le 28/02/2023

Lundi 13 mars 18h00 – Salle communautaire, Communauté de Communes – **Vote des budgets**

Commissions :

Lundi 27 février, 18h30 – Commission Ressources (salle de réunion CdC)

Jeudi 2 mars, 16h – Commission Equipements Communautaires et Environnement (salle multifonction Les Bouchauds)

Mercredi 8 mars, 18h – Commission Animation du Territoire – Comité de suivi La Palène (salle de réunion CdC)

Jeudi 9 mars, 18h – Commission Animation du Territoire (salle de réunion CdC)

VIII. Questions et informations diverses

- **Présentation Mission locale Arc Charente**

Olivier Lacroix, directeur de la mission locale Arc Charente et Bertrand Ménard, référent territorial présentent les actions menées par leur association en faveur des jeunes du territoire.

- **Actions culturelles**

Mauricette Longue détaille les prochaines animations qui se dérouleront à la médiathèque avec notamment la tour d'écriture du 7 au 25 mars. Cette sculpture est un hommage à la diversité des langues et des écritures.

- **Concertation du Plan Local d'Urbanisme**

Les grands axes du Projet d'Aménagement et de Développement Durable sont présentés. Il est demandé à chaque commune de débattre de ce document dans les 2 mois afin que le projet soit soumis au conseil communautaire d'avril.

- **Changement des horaires de la déchetterie**

A compter du 1^{er} juillet 2023, la déchetterie de Rouillac sera fermée tous les lundis, du mardi au vendredi, elle sera ouverte toute l'année de 9h à 12h et de 14h à 18h.

- **Charente Numérique**

Eric Couvidat relate aux membres de l'assemblée les dernières actualités de Charente Numérique et notamment la possible fin du réseau cuivre dans les prochaines années. Les élus s'inquiètent de la fin du service universel de communication.

Le Président lève la séance à 19h45

